



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 18 – du 18-03-2025

Présidence : Sophie CHARRUET

Assiste à la séance : Laurent ABRACHY (CTD DAP)

Présents : Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, Mohammed Amine KOUCKAR, Michel PELLETIER.

Excusé : Sébastien ROCHAT

Absents non excusés : Marion BONIS, Mathis LEGAY

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 16h00

Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 17 du 11/03/2025.



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

- Arrêtés municipaux : VILLENEUVE, LE BRUSQUET, SAINTE TULLE, LA SAULCE, VOLONNE, FORCALQUIER, TALLARD, VINON, VOLX, LES MEES, BRIANCON, ORAISON, SAINT ANDRE, PEYRUIS, DAUPHIN, CHORGES.
- Courriel du 15/03/2025 de L'ARGENTIERE SP : Absence équipe U13 contre FC SISTERON du 15/03/2025. Lu et noté, transmis à la commission concernée.
- Courriel du 15/03/2025 de FC L'AVANCE : Photos du terrain de LA BATIE transmise par l'astreinte. Lu et noté
- Courriel du 14/03/2025 de AF CHAMPSAUR VALGAU : Photos du terrain transmise par l'astreinte. Lu et noté.
- Courriel du 14/03/2025 de CA DIGNE 04 F : Changement lieu plateau U11 du 15/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 13/3/2025 de L'ARGENTIERE SP : Absence équipe U11 au plateau de LARAGNE du 15/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 13/3/2025 de L'ARGENTIERE SP : Absence équipe U11 au plateau de SAINT CREPIN du 15/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 14/03/2025 de USB SEYNE LES ALPES : Report rencontre U13 D3 poule C transmis par le CTD DAP. Lu et noté. **RAPPEL : Toutes demandes de modification ou de report du vendredi 17h au dimanche 14h doit être adressé par téléphone au 0684340483 et par courriel à l'astreinte du District des Alpes via l'adresse : astreinte@alpes.fff.fr. (Voir sur le site du District des Alpes)**
- Courriel du 15/03/2025 de O CHORGES : Photos du terrain de CHORGES transmises par le CTD DAP. Lu et noté. **RAPPEL : Toutes demandes de modification ou de report le vendredi 17h au dimanche 14h doit être adressé par téléphone au 0684340483 et par courriel à l'astreinte du District des Alpes via l'adresse : astreinte@alpes.fff.fr. (Voir sur le site du District des Alpes)**
- Courriel du 15/03/2025 de FC BARCELONNETTE : Annulation rencontre U13 D3 poule C. Lu et noté. **RAPPEL : Toutes demandes de modification ou de report le vendredi 17h au dimanche 14h doit être adressé par téléphone au 0684340483 et par courriel à l'astreinte du District des Alpes via l'adresse : astreinte@alpes.fff.fr. (Voir sur le site du District des Alpes)**

RETOUR CSR

- Dossier n° 30 : Plateau U9 du 09/11/2024 à L'ARGENTIERE
- Dossier n° 31 : Plateau U7 du 16/11/2024 à L'ARGENTIERE
- Dossier n° 32 : Plateau U9 du 16/11/2024 à CHORGES
- Dossier n° 33 : Plateau U7 du 16/11/2024 à SAINTE TULLE
- Dossier n° 34 : Festival U13 du 23/11/2024 à VOLX
- Dossier n° 35 : Festival U13 du 23/11/2025 à MALIJAI
- Dossier n° 36 : Plateau U9 du 16/11/2025 à FORCALQUIER
- Dossier n° 43 : Rencontre U13 du 07/12/2025, GAP Foot 05 6 – FC MALIJAI 1
- Dossier n° 44 : Rencontre U13 du 07/12/2025, AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1 – SC VINON DIRANCE 2
- Dossier n° 45 : Plateau U7 du 07/12/2024 à AIGLUN
- Dossier n° 46 : Festival U13 du 14/12/2025 à EMBRUN
- Dossier n°49 : Plateau U11 du 14/12/2024 à PEYRUIS
- Dossier n° 50 : Rencontre U13 du 07/12/2025, L'ARGENTIERE SP 1 – US VEYNES SERRES 1
- Dossier n° 51 : Rencontre U13 du 07/12/2025, L'ARGENTIERE SP 2 – GAP Foot 05 3



PÔLE TECHNIQUE

SUIVI DES COMPETITIONS

RAPPEL

Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux. L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place **30 minutes avant le coup d'envoi** de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.

CRITERIUM U13

Lors de la phase 2 du critérium U13 plus aucun défi jonglerie ne sera effectué avant les rencontres

Toutes demandes de modification doivent être faite par FOOTCLUB au plus tard le lundi précédant la rencontre

Poule ACCESSION

Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53236364 : US MOYENNE DURANCE 1 – SC VINON DURANCE 1. **Reprogrammée le 12/04/2025.**
- Match n° 53236365 : GJ VIVOR 1 – Entente DAB 1. **Reprogrammée le 12/04/2025.**

D1 Poule A

Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53237953: AF CHAMPSAUR VALGAU 1 – GJ VIVOR 2. **Reprogrammée le 22/03/2025.**
- Match n° 53237954 : GJ BASSION du LARGUE 1 – GJ DURANCE VERDON 3. **Reprogrammée le 22/03/2025.**

D2 Poule A

Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53237991 : GAP Foot 05 3 – LA ROCHE SP 1. **Reprogrammée le 22/03/2025.**
- Match n° 53237992 : AS SAINT ANDRE 1 – Entente DAB 2. **Reprogrammée le 23/04/2025. (Accord des 2 clubs).**
- Match n° 53237993 : FC L'AVANCE 1 – ASF TALLARD. **Reprogrammée le 22/03/2025.**

Journée 5 du 10/05/2025

Match n° 532380000 : AS SAINT ANDRE – LA ROCHE SP 1. **Reprogrammée le 24/05/2025. (Accord des 2 clubs).**

D3 Poule A

Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238028 : AF CHAMPSAUR VALGAU 2 – L'ARGENTIERE SP 2. **Reprogrammée le 22/03/2025.**
- Match n° 53238029 : CHORGES O 1 – O BRIANCON SERRE CHE 1. **Reprogrammée le 29/03/2025. (Accord des 2 clubs).**

D3 Poule B

Journée 3 du 15/03/2025



PÔLE TECHNIQUE

- Match n° 53238058: CHORGES O 2 – Entente ASESCES 2. **Reprogrammée le 12/04/2025.**

D3 Poule C

Journée 1 du 01/03/2025

- Match n° 53238096: USB SEYNE LES ALPES 1 – US VEYNES SERRES 1. **Reprogrammée le 22/03/2025.**

Journée 2 du 08/03/2025

- Match n° 53238101: Entente USMD 4 – GAP Foot 05 6. **Reprogrammée le 22/03/2025.**

Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238103 : FC BARCELONNETTE 1 – GJ VIVOR 3. **Reprogrammée le 22/03/2025.**
- Match n° 53238104 : USB SEYNE LES ALPES 1 – Entente USMD/PEIPIN 4. **Reprogrammée le 12/04/2025.**

Journée 5 du 10/05/2025

- Match n° 53238111 : FC BARCELONNETTE 1 – FC MALIJAI 1. **Reprogrammée le 29/03/2025. (Accord des 2 clubs).**
- Match n° 53238112: US VEYNES SERRES 1 – Entente USMD/PEIPIN 4. **Reprogrammée le 29/03/2025.**

Journée 6 du 31/05/2025

- Match n° 53238119: US VEYNES SERRES 1 – GAP Foot 05 6. **Reprogrammée le 24/05/2025.**

D3 Poule D

Journée 2 du 08/03/2025

- Match n° 53238130 : EP MANOSQUE 1 – AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1. **La commission demande au club de EP MANOSQUE de nous faire parvenir la feuille de match papier pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur. Reçue.**

Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238134 : AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1 – GJ BASSIN du LARGUE 2. **Reprogrammée le 12/04/2025.**
- Match n° 53238135 : SC VINON DURANCE 2 – EP MANOSQUE 1. **Reprogrammée le 12/04/2025.**

FESTIVAL U13

Tirage des premières rencontres :

- US MOYENNE DURANCE 2 (Suède) - L'ARGENTIERE SP 1 (Pays-Bas)
- FC LA SAULCE 1 (Norvège) - LA ROCHE SP 1 (Allemagne)
- FC L'AVANCE 1 (Pologne) - EP MANOSQUE 1 (Islande)
- US MOYENNE DURANCE 1 (Angleterre) - GAP Foot 05 2 (Portugal)
- GJ DURANCE VERDON 1 (Finlande) - Entente ASESCES 1 (Pays de Galles)
- GAP Foot 05 1 (France) - LARAGNE SP 1 (Espagne)
- Entente DAB 1 (Italie) - AF CHAMPSAUR VALGAU 1 (Danemark)
- SC VINON DURANCE 1 (Belgique) - GJ VIVOR 1 (Suisse)

CRITERIUM U11

Niveau Départemental

Journée 3 du 15/03/2025

Plateau "Jour de Coupe"

- Site N° 1 à Valensole : **Plateau annulé.**
- Site N° 2 à Veynes : **Plateau annulé.**



PÔLE TECHNIQUE

- Site N° 3 à Peyruis : **Plateau annulé.**

Niveau District

Journée 2 du 08/03/2025

Plateau Classique

Site n°1 à Valensole : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'AS VALENSOLE GREOUX de nous faire parvenir les documents pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur. Reçu.**

Site n°2 à Peyruis : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents au format PDF (impossible d'ouvrir les documents) pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur. Reçu.**

Site n°5 à Gap : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de GAP Foot 05 de nous faire parvenir les documents pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site n°6 à Saint Bonnet : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de AF CHAMPSAUR VALGAU de nous faire parvenir les documents pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur. Reçu.**

Site n°8 à Tallard : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'ASF TALLARD de nous faire parvenir les documents pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur. Reçu.**

Site n°9 à Chorges : Les documents ne sont pas au format souhaité. **La commission demande au club de CHORGES OLYMPIQUE de nous faire parvenir les documents au format PDF pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur. Reçu.**

Journée 3 du 15/03/2025

Plateau "Jour de Coupe"

- Site N° 1 à Sainte Tulle : **Plateau annulé.**
- Site N° 2 à Forcalquier : **Plateau annulé.**
- Site N° 3 à Dauphin : **Plateau annulé.**
- Site N° 4 à Manosque : **Plateau annulé.**
- Site N° 5 à Vinon : **Plateau annulé.**
- Site N° 6 à Digne : **Plateau annulé**
- Site N° 7 à Sisteron : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de SISTERON FC de nous faire parvenir les documents pour le lundi 24/03/2025 délai de rigueur.**
- Site N° 8 à Saint Crépin : Absence prévenue de L'ARGENTIERE SP 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 9 à Tallard : **Plateau annulé.**
- Site N° 10 à Barcelonnette : Absences prévenues de L'AVANCE FC 1 et USB SEYNE LES ALPES 1. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 11 à Laragne : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de LARAGNE Sp de nous faire parvenir les documents pour le lundi 24/03/2025 délai de rigueur.**
- Site N° 11 à Laragne : Absence prévenue de L'ARGENTIERE SP 1. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 12 à La Roche : **Plateau annulé.**



PÔLE TECHNIQUE

Critérium U9

Journée 2 du 08/03/2025

Plateau classique

Site N° 6 à Dauphin : Manque feuille de présence de US MOYENNE DURANCE. **La commission demande au club de L'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir le document pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur. Reçue.**

Site N° 7 à Villeneuve : Manque feuille de présence de EP MANOSQUE. **La commission demande au club de L'EP MANOSQUE de nous faire parvenir le document pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur. En l'absence du document demandé la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Journée 3 du 15/03/2025

Plateau festifoot

- Site N° 1 à La Batié : **Plateau annulé.**
- Site N° 2 à Chorges : **Plateau annulé.**
- Site N° 3 à Gap : **Plateau annulé.**
- Site N° 4 à Aiglun : **Plateau annulé.**
- Site N° 5 à Villeneuve : **Plateau annulé.**
- Site N° 6 à Oraison : **Plateau annulé.**
- Site N° 7 à La Saulce : **Plateau annulé.**

Critérium U7

Journée 2 du 08/03/2025

Plateau Classique

Site N° 1 à Sisteron : Manque feuille de plateau et de présence sauf AS DAUPHIN et US MOYENNE DURANCE. **La commission demande au club de FC SISTERON de nous faire parvenir le document pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur. Manque feuille de présence de AS Forcalquier et de AS Valensole Gréoux. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site N° 2 à Vinon : Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de SC VINON DURANCE de nous faire parvenir le document pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur. Reçue.**

Site N° 2 à Vinon : Absence prévenue du GJAB. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.

Site N° 3 à Laragne : Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de LARAGNE Sp de nous faire parvenir le document pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur. Reçue.**

Site N° 4 à La Batié : Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de FC L'AVANCE de nous faire parvenir le document pour le lundi 17/03/2025 délai de rigueur. Manque feuille de présence de AS Embrun, FC La Saulce et Gap Foot 05. En l'absence des documents demandés la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Journée 3 du 15/03/2025

Plateau classique

- Site N° 1 à Embrun : **Plateau annulé.**
- Site N° 2 à Saint Bonnet : **Plateau annulé.**
- Site N° 3 à Saint Auban : **Plateau annulé.**
- Site N° 4 à Gréoux : **Plateau annulé.**



PÔLE TECHNIQUE

RAPPEL

LA COMMISSION RAPPELLE AUX CLUBS DE RENSEIGNER CORRECTEMENT LES FEUILLES DE PLATEAUX (NOMS, PRENOMS, NUMEROS DE LICENCES ET SIGNATURES DES EDUCATEURS)

A la fin des plateaux et avant la signature des éducateurs, veuillez-vous assurer que tous les résultats des rencontres et des shoot-out soient mentionnés sur la feuille de plateaux.

APPEL A CANDIDATURES AUX CLUBS POUR LA RECEPTION DES EVENEMENTS SUIVANTS :

- **Journée nationale débutant U7 ainsi que la Journée nationale débutant U9 :**
SAMEDI 14 JUIN 2025 (U7) et DIMANCHE 15 JUIN 2025 (U9)
**Candidature d'un même club attendue pour les deux journées*
Candidature reçue : EP MANOSQUE
- **Journée challenge U11 :**
- **SAMEDI 24 MAI 2025**
Attente candidature
- **Festival U13 phase départementale :**
SAMEDI 5 AVRIL 2025 :
GAP Foot 05

Réponses aux candidatures attendues par courriel au secrétariat du District des Alpes de Football : secretariat@alpes.fff.fr avant le **SAMEDI 1er MARS 2025.*

La séance est levée à 19H00

Prochaine réunion le 25/03/2025 en Visio à 14H00

Présidente de la commission
Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance
Michel PELLETIER